

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2024 à 20h30

Projets structurants et travaux mutualisés

32. Effacement des réseaux – Rue du 11 Novembre :

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication de la RUE DU 11 NOVEMBRE – CD 512 – 1^{ère} et 2^{ème} phase.

Cet effacement de réseau est nécessaire pour le futur développement du réseau « Vélo la Verdoyante » mis en place par le Département du Calvados et pour le réaménagement de la rue du 11 novembre.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire à : **629 445.69 € HT**

(1^{ère} phase : 254 621.62 € HT + 2^{ème} phase : 374 824.07€ HT) et se décompose comme suit :

- Electricité : 337 812.89 € HT (1^{ère} phase : 114 740.47 € + 2^{ème} phase : 223 072.22€)
- Eclairage Public : 179 401.73 € HT (1^{ère} phase : 95 570.43 € + 2^{ème} phase : 83 831.30 €)
- Télécommunication : 112 231.07 € HT (1^{ère} phase : 44 310.52 € + 2^{ème} phase : 67 920.55 €)

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique (du coût HT) est de 20 % pour l'effacement et de 60% pour la résorption de fils nus, sur le réseau d'éclairage de 20 % (du coût HT subventionnable, avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 20 % (du coût TTC) sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale s'élève à **496 630,33 € HT (TVA récupéré par le SDEC)** (1^{ère} phase : 240 765,15 € HT + 2^{ème} phase : 255 865,18 € HT) selon la fiche financière, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE et se décompose comme suit :

- Electricité : 192 221.43 € HT (1^{ère} phase 91 792.54 € + 2^{ème} phase : 100 428.89 €)
- Eclairage Public : 196 667.08 € HT (1^{ère} phase : 106 434.52 € + 2^{ème} phase : 90 232.56 €)
- Télécommunication : 107 741.83 € HT (1^{ère} phase : 42 538.10 € + 2^{ème} phase : 65 203.73 €)

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Projets structurants et travaux mutualisés du 03 Septembre 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024
Publication : 11/10/2024

Délibération n°2024/09/30/32 du 30 septembre 2024 à 20h30



La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 17 Septembre 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- D'acter les Etudes et les Travaux lissés sur les années 2025 et 2026 et informer le SDEC Energie des éléments justifiant cette planification,
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- De prendre acte qu'une majoration de environ 10 % sera appliquée vis-à-vis des montants indiqués sur la présente délibération,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider d'inscrire le paiement de sa participation en Section d'Investissement
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à la récupération de la TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 18 883,37 € estimée à ce jour,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet,
- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	8
Vote Pour	40	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/09/30/32 du 30 septembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 04

Le 30 Septembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 24 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 24 septembre 2024.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBUREY Yann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20241011E32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de l'EURE
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/09/30/32 du 30 septembre 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/09/30/32 du 30 septembre 2024 à 20h30